



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E160464

VALABLE JUSQU'AU 24/11/2024

ÉDITÉ LE 10/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/05/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 820 083 889 00015

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 6 701236

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 114128856 S 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 114128856 S 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Raison sociale : COLLET CHAUFFAGE

13 RUE DU PORT
14670 BURES SUR DIVES

Téléphone : 06 89 50 63 91

Fax :

Portable :

Site Internet : www.facebook.com/colletchauffage14

E-mail : collet-chauffage@orange.fr

Responsabilité légale :

COLLET JÉRÔME GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	09/09/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/09/2021
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Plombier)	24/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
151, RUE PAUL BOUCHEROT
B.P. 4
14123 IFS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.